

Avant l'Erika, le précédent de l'Amoco Cadiz

BREST (AFP) - Avant le procès de l'Erika, il a fallu 14 ans de procédures aux Etats-Unis pour que les victimes bretonnes de la marée noire de l'Amoco Cadiz obtiennent la condamnation d'un groupe pétrolier et des indemnités.



L'équipage du pétrolier libérien Amoco Cadiz, à Brest, après leur sauvetage le 17 mars 1978 (© AFP/Archives)

Le 16 mars 1978, le pétrolier libérien se brise au large de Portsall (Finistère), libérant 220.000 tonnes de brut qui souillent 400 km de littoral du nord de la Bretagne.

Les communes et les départements créent un syndicat mixte, assignent Amoco devant le tribunal de Chicago, et incitent l'Etat à se joindre à la procédure.

"Aller en justice, ça paraît normal aujourd'hui, mais nous avons ouvert la voie. A l'époque, on transgressait les recommandations de l'Etat", témoigne Charles Josselin, sénateur PS des Côtes d'Armor, ancien vice-président du syndicat mixte.

En 1992, Amoco est condamné à verser 183 millions d'euros à l'Etat et près de 35 millions d'euros aux victimes, soit le quart des demandes des élus, qui déplorent l'absence de prise en compte du préjudice écologique.

Plus que la condamnation pécuniaire, les Bretons saluent la décision en 1984 du tribunal de Chicago déclarant Amoco responsable de la pollution, une première pour les victimes françaises d'une marée noire.

Véritable marathon judiciaire, le procès a coûté plus de 15 millions d'euros en frais d'avocats, de voyages et d'expertises, une somme remboursée par l'Etat aux collectivités.

Auparavant les victimes des pollutions avaient recours aux transactions entre Etats, sociétés responsables et assureurs. Ce fut notamment le cas lors des marées noires du Torrey Canyon (1967) et du Tanio (1980). "L'argent versé aux communes pour le Tanio a servi pour financer le procès Amoco aux Etats-Unis", se souvient M. Josselin.

Après le procès de l'Amoco, le syndicat mixte du littoral breton s'est transformé en Vigipol et se porte partie civile lors des procès pour pollutions volontaires ou accidentelles, comme celles de l'Erika.

Publié le: 12/02/2007 à 11:16:34 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/avant-erika-a3369.html>